

Éric Théorêt

Mémoire sur les accommodements raisonnables

À qui de droit : La présente lettre consiste à donner un regard objectif, je l'espère, et mon opinion sur la question des accommodements raisonnables.

Tous d'abord en tant que pays et province d'accueil, je crois qu'ils est de notre devoir de bien intégrer les nouveau arrivants en créent un certain rapprochement social au niveau des valeurs communes à respecter et non de préconiser l'inclusion des immigrants conservant ainsi ses valeurs intactes, ce qui à pour effet une ghettoïsation des communautés. Ont peut constater avec le recule que les immigrants des génération passé ont eu une plus grande facilité à s'intégrer, pourquoi, parce que majoritairement le flot de nouveaux venus était constitué généralement d'européen à valeurs semblables aux notre mais pourtant à un mode de vie différent. Parlant par expérience ma belle famille est italienne. Oui ces gens se sont accrocher à leur culture, se sont regroupé mais ils ont toujours respecté nos lois et notre manière de vivre.

La ou il y a problème ces quand les communautés ce referme en prétextent vouloir garder intacte tous mode de vie ou valeurs qui ne coïncide pas avec la terre d'accueil. Ce qui porte atteinte aux valeurs et structures sociales choisies par la majorité. De plus, comme l'écrit Mme Yolande Geadah : Quand les minorités tentent d'imposer leurs valeurs et leurs choix de société à la majorité, la situation devient explosive. Cela ouvre la porte à des conflits sociaux sans fin. C'est là ou nous conduit présentement l'approche juridique des accommodements raisonnables qui prétend favoriser l'inclusion des minorités dans les institutions, sans exiger en retour un effort d'intégration de leur part.

De là émane un certain problème, quand l'accommodement individuelle devient la norme pour une communauté et lorsque les intégrismes sont accueillie avec un certain prestige dans leurs collectivité.

Je crois que les nouveaux arrivants ont un devoir d'effort d'intégration à faire et que l'état doit défendre notre système social et nos valeurs communes comme l'égalité des sexe et la laïcisation entamer dans notre société depuis plus de cinquante ans.

Parlons un peut des accommodement vis-à-vis des écoles. Nous débattons déjà depuis plusieurs années du fait de doter les écoles publiques de code vestimentaire ou d'un habit conforme à chaque élève. Pour plusieurs raisons bien sur, mais en particulier pour éliminer la formation de clan et la discrimination envers d'autre individus. La même chose peu ce comparer dans le sport que se soit individuelle ou en équipe. Premièrement la plupart des sport aborde un équipement ou un uniforme déjà prêt établie, ce qui a pour but de réduire les risques de blessures et de créer un sentiment d'appartenance, d'unités et de neutralité entre les membres d'une équipe ou les élèves d'une école. De plus certains accommodements tels le port du kirpan a eu un effet d'exclusion sur le jeune homme en question, finalement à cause des tensions il a été obligé de changer d'école. Ont pourrait aussi se demander pourquoi le kirpan est autorisé dans nos écoles mais pas dans nos cours de justices et dans les avions. La cours suprême du Canadan en cherchant un compromis et en autorisant le port de ce symbole religieux en allant à l'encontre du règlement déjà établie par l'école Sainte-Catherine-Labouré a habilement évité de se prononcer sur le fond du litige.

Je crois quand permettant le port du voile ou de tout autre artéfacts religieux ont va à l'encontre des libertés de conscience que devrait enseigner nos institutions

Une question ce pose, ont ne vois que les femmes ou fillettes qui veulent porter le voile, mais dans tout ces accommodements ont ne tien jamais compte des femmes qui ne veulent pas porter le voile et qui sont ostraciser et soumise à des pressions par leur communauté. De plus pour tous ceux qui représente l'état que ce soit un membre de la G.R.C. un politicien ou tout autre, je crois que la laïcité est de mise.

Certain intégrisme essaie d'imposer une idéologie qui tend à nier des libertés fondamentales, comme l'égalité des sexes, qui est un droit aucunement discutable. Les femmes des générations passées se sont battues pour en arriver à une reconnaissance de leurs droits et à une égalité vis-à-vis les hommes. Aucun accommodement raisonnable tel qu'il soit, sous aucun prétexte que ce soit pour des motifs religieux ou autre ne devrait venir porter atteinte au droit des femmes. Je n'est qu'à penser aux femmes policières ou à l'évaluatrice de la SAAQ qui ont vu la négation d'obtempérer ou tout simplement le refus de faire affaire avec elles par certains citoyens ou encore le refus de se faire soigner par une personne du sexe opposé ou encore l'exclusion des hommes des cours prénataux, ou la fermeture des piscines pour arranger quelques jeunes filles en pénalisant la masse. Cela démontre bien la dérive des accommodements dits raisonnables. Je cite Yolande Geadah à cet effet : La logique de refus de la mixité dans le domaine public, au nom des valeurs religieuses, conduit à exiger des structures sociales séparées dans tous les domaines (éducation, santé, services sociaux, etc.), ce qui est incompatible avec un modèle de société séculier.

Le fondement de la société devrait être axé sur le partage des mêmes droits et des mêmes obligations pour tous indépendamment des croyances religieuses de chacun.

Même dans le Coran il y est écrit : il n'y a pas de contrainte en religion (sourate 2 verset 256) donc on peut en déduire que l'islam n'est pas incompatible avec les libertés religieuses.

Que ce soit l'islam, la religion juive ou tout autre, ces communautés ont un devoir eu aussi d'accommodement raisonnable envers leurs terres d'accueil, cela va dans les deux sens.

La société québécoise se souvient encore de l'emprise que l'église catholique exerçait sur la collectivité en général. On se souvient encore de l'opposition de l'église au droit de vote des femmes, à l'interdiction de la contraception, de l'avortement, du divorce et la contestation des droits des homosexuels. Après plusieurs années de combat pour séparer la religion de l'état comment pouvons-nous accepter des revendications religieuses qui émanent d'une conception patriarcale de la société et qui renforcent l'influence du religieux dans la sphère publique.

Certain intégrisme se servent habilement de la charte canadienne des droits et libertés pour arriver à leur fin. Quoi que bonne en général la charte n'a pas été conçue pour tenir compte de la montée des intégrisme religieux. Une révision des chartes des droits et libertés serait à prescrire pour tenir compte des nouvelles données apportées par le multiculturalisme. Il faudrait préciser dans les chartes que l'expression de la liberté religieuse rencontre sa limite dans l'obligation de respecter l'égalité des sexes et de ne pas empiéter sur l'espace public commun.

Ils ne faut toutefois pas oublier nos racines ou notre histoire pour accommoder les plus intégristes. Me déclarant moi-même athée je ne peux et ne veux pas renier mon histoire. Nous descendons de colonisateurs chrétiens, nos églises ornent villes et villages de notre province. Nous vivons sous le calendrier grégorien avec toutes les fêtes qui en découlent, et d'autres rajouter pour l'histoire de la société québécoise comme la St Jean Baptiste ou la fête du travail qui vise à accommoder le plus grand nombre d'entre nous. Nous ne pouvons remettre en cause toutes les bases de notre société pluraliste pour accommoder différentes personnes venues d'autres pays pour toute sorte de raisons et qui ont choisi parmi toutes les terres d'accueil le Canada ou le Québec avec ses qualités et ses défauts, ses lois et ses coutumes, selon moi se sont aux nouveaux arrivants à bien se renseigner et de bien s'adapter aux rites de vie de leur nouvelle patrie.

Je crois que nous devrions prendre exemple sur la France ou encore sur la Turquie (qui est en passant un pays islamique) qui ont réussi ou qui tant à réussir une laïcisation de leurs sociétés en séparant l'état de toutes religions. Ce qui permet du moins d'éviter tout abus de pouvoir envers tous les résidents de ces pays. Imaginer si un groupe extrémiste sans encadrement de l'état ou lois déjà existantes prenait le pouvoir, ils pourraient abolir toutes libertés de conscience en imposant ses idéologies et en supprimant les droits des femmes. La Turquie a pris conscience de ses fléaux et a fait dissoudre certains groupes extrémistes. La France tant qu'à elle a fait abolir le port du voile ou de toute autre signe d'appartenance religieuse dans ces écoles publiques.

en janvier 2004. À part quelques cas de perturbations isolées la nouvelle lois fut respecter part tous et chacun.

Pour conclure je sais qu'il est difficile pour un état d'accommoder toute une société et sûrement qu'il va se produire des erreurs dans le processus de laïcisation et ces normale, mais je crois que ces la seul chose valable à faire pour que la société pluralisme et l'état puisse continuer à exister en harmonie, tout en reconnaissant notre historique en ne brimant aucun droit durement acquis pour les femmes ou pour le reste de la société. Ce qui permettrait une liberté de conscience et une ouverture d'esprit face au reste de la société, ce qui entraînerait une compréhension de notre collectivité de la par des nouvelles génération ethnique. Nous demandons seulement au plus intégrisme la même chose qu'eu, nous comprendre et nous accepter, parce que, ne l'oublions pas, en générale se sont eux qui ont choisi leur nouvelle terre d'accueil.

Pour finir je crois que l'état à une prise de conscience à effectuer, que si l'état continue de s'abstenir et de laisser quiconque demander pour cause religieuse n'importe quel accommodement au tribunaux il en découlera des tensions social encore plus grande. Et n'oublier pas, que peut-être ces termes vous paraîtrons dure mais tous les conflits ont débiter par l'exaspération de situation incontrôlé qui ont plonger une société dans des tensions or de contrôle et qui ont fini par d'atroce chose, ont n'a qu'a penser à Adolf Hitler.

Pour achever je vous laisserai sur cette phrase de Yolande Geadah qui ma grandement inspiré ce texte et qui résume tout mon texte et toute nos penser.

Droit à la différence
Et non différence des droits

